

L'intolérable pouvoir des interprètes musulmans!

« Tout ce que je vous ai dit était vrai. ... Mais l'interprète m'a affirmé qu'une femme fidèle ne doit pas prononcer des mots comme sexe et viol. Ça serait déshonorer mon mari et notre famille. Elle a également dit qu'être allée à la police avait fait de moi une blasphématrice. Aucune femme ne doit signaler son propre mari. Le mari doit être honoré ». — "Sali," note laissée à Alexander Stevens, son avocat, avant un présumé suicide.

« Je sais que des témoignages font état de pressions exercées par les interprètes sur les chrétiens en route pour le commissariat ou même avant : si vous déposez plainte, vous pouvez faire une croix sur votre demande d'asile. J'ai souvent remarqué qu'à la suite de ces menaces, les plaintes étaient retirées ». — Paulus Kurt, Comité central des chrétiens d'Orient en Allemagne.

« Les interprètes ne sont ni des employés de l'Agence fédérale, ni liés par un quelconque serment au système judiciaire de la République fédérale d'Allemagne. Néanmoins, la demande d'asile est laissée uniquement à l'appréciation de ces interprètes... Il nous semble qu'un tel processus de prise de décision, pratiqué qui plus est à grande échelle, ne peut être défini comme une procédure régulière ». — Lettre ouverte des employés de l'Agence fédérale allemande pour les migrations et les réfugiés.

Alexander Stevens est avocat dans un cabinet de Munich spécialisé dans les délits sexuels. Dans un livre qu'il a récemment publié, *Sex vor Gericht* (« Sexe au tribunal »), il a décrit les cas étranges et choquants auxquels il lui a été donné d'assister. L'un de ces cas en particulier, pose une question difficile : que faire quand des interprètes qui travaillent pour la police et les tribunaux mentent et manipulent ? Comme personne ne contrôle leur travail, la malhonnêteté des interprètes passe généralement inaperçue. Stevens relate les effets dévastateurs qu'une traduction malhonnête a eu sur une jeune syrienne, Sali.

Les parents de « Sali », des Syriens, avaient promis leur fille à un certain Hassan qui, à l'époque, vivait encore en Syrie. Un arrangement bénéfique pour les deux parties avait été conclu : les parents de Sali touchaient de l'argent et Hassan serait autorisé à entrer en Allemagne. Sali n'aurait jamais spontanément épousé un homme de 34 ans son aîné, mais l'honneur de la famille était en jeu. C'est peu dire que les déboires de la jeune fille ont été nombreux. Hassan ne la considérait que comme un objet sexuel, la contraignait à des pratiques débridées plusieurs fois par jour, tout en la brutalisant sans vergogne.

Ces viols répétés ne lui procurant aucun plaisir, Sali a fini par tomber malade. Hassan a alors manifesté son mécontentement et « menacé ouvertement de réclamer une forte somme à la famille de la jeune fille pour le dédommager des dépenses de mariage et de la perte des plaisirs d'amour ». Sali a alors cherché de l'aide dans un refuge pour femmes battues et l'une des employées l'a conduite à un avocat, Stevens. Au refuge, Sali a décrit ses malheurs tout en prenant garde de ne pas accuser son mari. Elle craignait plus pour l'honneur de sa famille, au cas où Hassan aurait

décidé de divorcer, que pour elle-même.

« Après deux heures de douloureuse description de violences sexuelles, de punitions corporelles et de cruauté mentale » écrit Stevens, « je n'avais aucun doute quant à la véracité des faits qu'elle avait décrits ».

Le lendemain, Stevens a tenté d'obtenir un rendez-vous pour une déposition au poste de police avec l'aide d'un interprète. Mais quand il est arrivé au refuge, quelle ne fut pas sa surprise ! Le comportement de Sali avait radicalement changé. Comme si elle était devenue une autre ; elle refusait de lui parler et même de s'entretenir avec l'employée du refuge pour femmes.

Quelques jours plus tard, une employée du refuge lui fit parvenir une lettre que Sali avait laissé à son intention.

Cher Monsieur Stevens,

Je suis désolée des désagréments que je vous ai causé. Je vous prie de croire qu'ils ne sont pas volontaires. Tout ce que je vous ai dit était vrai. J'étais prête également à déposer devant la police. Mais l'interprète m'a dit qu'une femme fidèle ne doit pas utiliser des mots comme sexe et viol. Des mots pareils auraient déshonoré mon mari et notre famille. Elle a ajouté que le fait d'aller à la police faisait de moi une blasphématrice. Aucune femme ne doit dénoncer son propre mari. Le mari doit être honoré. Je ne savais pas quoi faire, M. Stevens, parce que je pense qu'elle a raison. Je n'aurais jamais déshonoré mon mari ni ma famille. Par conséquent, je vous demande de garder le secret. Je ne veux plus poser de problèmes à ma famille, ni à la famille de mon mari. S'il vous plaît, pardonnez-moi. Vous avez été très bon pour moi.

Sali

Quand Stevens a pris connaissance de cette lettre, Sali était déjà morte. Selon l'employée du refuge pour femmes, la police pensait à un suicide.

Les interprètes décident du droit d'asile

Les réfugiés non musulmans se plaignent régulièrement des pressions que les interprètes musulmans exercent sur eux. Gatestone Institute a publié de nombreux articles sur les violences, les harcèlements, les menaces que les chrétiens et les autres non-musulmans subissent dans les centres d'accueil de réfugiés en Allemagne. Une des raisons pour lesquelles les autorités allemandes n'interviennent pas tient aux interprètes musulmans, dit Paulus Kurt, responsable des groupes de travail du Comité central des chrétiens d'Orient en Allemagne (ZOCD):

« Les interprètes de religion musulmane prennent souvent parti pour les accusés. J'ai eu connaissance de témoignages sur les pressions que les interprètes exercent sur les chrétiens. « Si

vous déposez plainte, vous pouvez faire une croix sur votre demande d'asile » disent-ils aux plaignants sur le chemin qui mène au commissariat. Je l'ai souvent constaté, sous la menace, les chrétiens finissent par revenir sur leur témoignage ».

Les conséquences de ces abus de pouvoir sont dévastatrices : en Allemagne, les interprètes pèsent de manière considérable sur la décision d'accorder l'asile ou non. En novembre 2015, les employés de l'Agence fédérale pour les migrations et les réfugiés (BAMF) ont rendu publique une lettre ouverte à Frank-Jürgen Weise, le directeur de l'Agence, afin d'attirer son attention sur les problèmes potentiels que ce système posait au bon fonctionnement de l'organisme :

« Un Syrien s'identifie lui-même comme tel, en cochant la case appropriée sur un questionnaire. L'interprète (qui n'a généralement pas prêté serment, ou qui est syrien lui-même) le confirme. Les interprètes ne sont pas employés par l'Agence fédérale, ni liés par un quelconque serment à l'appareil judiciaire de la République fédérale d'Allemagne. En fin de compte, l'examen de la demande d'asile qui repose sur la vérification de la nationalité et, par conséquent, du pays de persécution, est laissée uniquement à l'appréciation de ces interprètes... Il nous semble que ce processus de prise de décision, pratiqué à grande échelle, ne s'accorde en rien avec une procédure régulière ».

Reportages télévisés

En mai 2016, la chaîne de télévision publique Bayerischer Rundfunk a diffusé un reportage sur ces interprètes musulmans qui mentent. Intitulé « Trahison au Centre d'Accueil des réfugiés : quand les interprètes mésinterprètent », le reportage multipliait les exemples :

Présentateur : Avec le nombre croissant de réfugiés, la demande d'interprètes a rapidement augmenté. En fin de compte, les traducteurs jouent un rôle central dans les procédures d'asile. Pour faire face à la pénurie générale d'interprètes qualifiés et assermentés, l'Agence fédérale pour les migrations et les réfugiés a eu recours à la publicité. Elle a imprimé et diffusé un dépliant intitulé : « Recherchons Interprètes ». A l'intérieur, on peut lire : « Votre travail vous oblige à faire preuve de responsabilité, de neutralité et de fiabilité ». Mais entre ces attentes et la réalité, le fossé est souvent béant.

Journaliste : victime d'intimidation, menacé par d'autres réfugiés, ce réfugié irakien nous raconte un cauchemar. Il demande l'aide d'un traducteur, mais ce dernier a pris fait et cause pour l'assaillant.

Hassan : « Ils voulaient se jeter sur nous, ils nous insultaient et l'interprète a tout nié pendant la traduction, affirmant que rien de tout cela n'avait eu lieu ».

Journaliste : « ce jeune homme que nous appellerons Hassan, appartient à la petite communauté religieuse des yézidis. Les intégristes sunnites méprisent les yézidis, même en Allemagne. Au lieu

de traduire correctement, le traducteur a tenu des propos trompeurs ».

Hassan : « L'interprète a traduit que nous nous sommes disputés dans la rue ».

Journaliste : « Ce fut une mauvaise traduction volontaire. Il ne s'agissait pas là d'un incident isolé, explique Gian Aldonani. Cette jeune fille yézidi était une enfant quand elle est arrivée en Allemagne. Devenue étudiante à Cologne, elle s'est impliquée dans un travail en relation avec les réfugiés. Au fur et à mesure, il est devenu évident pour elle qu'une manipulation était en cours :

Gian Aldonani : « la traduction était délibérément mensongère. Au début, nous avons cru qu'il s'agissait de cas isolés propres à Cologne et ses environs. Mais il a fallu se rendre à l'évidence, dans toute l'Allemagne, les interprètes déformaient délibérément les témoignages [...] Or, les travailleurs sociaux sont tributaires des traducteurs. Et les traducteurs profitent de la situation. Ces gens reproduisent ici ce qu'ils font aux minorités dans leur pays d'origine ».

Hassan (gauche), un réfugié yézidi en Allemagne menacé par des musulmans, raconte à un journaliste de la télévision publique allemande comment un interprète salarié par le gouvernement a transformé délibérément ses propos et a pris le parti de ses agresseurs. (Image source : capture d'écran de Bayerischer Rundfunk)

Des « cas isolés » en série

Des cas similaires - toujours qualifiés de « cas isolés » - se sont retrouvés toujours plus nombreux dans les journaux allemands et autrichiens.

En Autriche, en juin 2016, le tribunal régional de Salzbourg a condamné un djihadiste à deux ans de prison pour avoir combattu dans les rangs du Front Al-Nousra en Syrie. Mais il est apparu également que : « cet homme de 29 ans, arrivé en octobre 2015 en tant que réfugié, à Salzbourg, s'était vu confier d'emblée une fonction d'interprète au passage frontière de Freilassing ».

Sur « Besnik S., interprète et de médiateur culturel », le Hamburger Morgenpost a écrit :

« Besnik S. a eu une fonction d'interprète auprès des jeunes réfugiés - jusqu'à ce que l'un de ses collègues commence à se méfier de lui. Besnik S. traduisait constamment de manière incorrecte. Au lieu de faciliter la communication avec les adolescents, il tentait de les embrigader ».

En mars 2016, le cas de cette interprète tchéchène auprès du tribunal de Graz, en Autriche, s'est révélé particulièrement grotesque

« L'interprète avait déjà traduit les dépositions de plusieurs personnes. A l'appel du témoin suivant, la femme [interprète] a expliqué que le témoin était son mari. Et que celui-ci ne pouvait être présent et s'en excusait auprès de la cour, parce qu'il était retenu par un tribunal russe pour une affaire similaire. ... Certains observateurs avaient déjà remarqué que, pendant les pauses, l'interprète

s'était entretenue avec une vingtaine de Tchétchènes présents la salle d'audience ».

Alexander Stevens, l'avocat munichois, a confié à Gatestone que souvent, il a eu le sentiment qu'une « solidarité fraternelle » liait interprètes et accusés. Son expérience et ses nombreuses conversations avec différents juges, procureurs et avocats, ont aujourd'hui convaincu Stevens que les interprètes, musulmans en particulier, violent régulièrement leur devoir de neutralité :

« Mon sentiment personnel est que non seulement les accusés [mais aussi les interprètes] de culture islamique sont rusés, sournois, et même fourbes. Dans ce tribunal défilent le crime organisé, la violence des gangs, le vol et la fraude. Les accusés sont souvent très intelligents, et chaque communauté culturelle et religieuse fait preuve d'une incroyable cohésion, notamment chez les Albanais, les Turcs, les Syriens et les Marocains. Leur dénominateur commun tient peut-être à un conditionnement islamiste. Ils sont très proches, presque comme une famille, mais sans les liens du sang ».

Négligence des autorités

Ce problème est bien connu des juges et des avocats de la défense, dit Stevens. « Il commence à la première question du juge : « Quel est votre nom » ? Au lieu de traduire simplement ces trois mots, l'interprète démarre un discours qui semble « ne jamais devoir finir. »

« A l'inverse, là où vous avez entendu un long témoignage, l'interprète se borne à une phrase. Souvent, vous n'êtes pas vraiment sûr de ce dont l'interprète et le défendeur discutent ».

Stevens souligne que la négligence des autorités allemandes exacerbe le problème. Alors que les tribunaux définissent très strictement le cadre d'exercice des interprètes anglais ou espagnol, ces règles cessent de fonctionner pour de nombreuses autres langues. Stevens remarque ainsi que le code des interprètes judiciaires de Bavière stipule clairement : « La reconnaissance des diplômes étrangers relève de la responsabilité du ministère de l'éducation bavarois » - ce qui signifie que les candidats faiblement diplômés peuvent être embauchés si le ministère estime que pour une langue donnée, il y a pénurie d'interprètes.

Stevens critique également la naïveté des Allemands :

« L'investiture des interprètes s'effectue de la façon suivante : le juge lit à haute voix le texte de la loi d'organisation judiciaire qui proclame que [l'interprète] traduira fidèlement et avec diligence. Et c'est tout. Et d'un seul coup, une personne est assermentée et donc parfaitement crédible aux yeux de la loi allemande. ! »

Le problème n'est pas nouveau souligne Stevens. Mais avec la crise des réfugiés, il est devenu beaucoup plus dangereux « compte tenu du pot-pourri criminel qui s'est déversé en Allemagne, les agressions sexuelles en plus ».

Défenseurs des droits de l'homme : « Méfiance à l'égard des interprètes musulmans »

Karl Hafen qui fut longtemps président exécutif de la section allemande de la Ligue internationale des droits de l'homme (SIDH), se dit préoccupé de la situation faite aux non-musulmans dans les centres d'accueil pour réfugiés et de la complicité des interprètes. Il a déclaré à Gatestone

« Les témoignages abondent sur les menaces que profèrent les traducteurs de ne rien traduire si les victimes accusent des musulmans. Il y a des variantes où les interprètes expliquent aux victimes que leurs malheurs sont dictés par le Coran ».

La simple présence d'un interprète musulman suffit à intimider de nombreux réfugiés.

« Certaines victimes se plaignent de ne plus pouvoir parler ouvertement quand une interprète, par son voile, révèle qu'elle est musulmane. D'autres disent qu'ils ont même peur d'aller chez le médecin avec une interprète musulmane, car ils ne lui font pas confiance ».

Hafen refuse d'étiqueter ces interprètes comme islamistes – ce sont des musulmans conservateurs normaux :

« On constate un retour aux règles islamiques, une sorte de dé-intégration des Allemands musulmans. Tout dépend aussi du mode de vie des interprètes, s'ils vivent seul ou au sein d'une famille musulmane pratiquante. Les interprètes musulmans refusent de croire aux faits qui leur sont rapportés et ils sont vivement encouragés dans cette attitude par une partie des médias – mais aussi et surtout par les politiciens et les évêques – qui minimisent les violences et surtout refusent de comprendre que ces victimes, ou ces témoins directs de crimes, se méfient des musulmans ».

Nous ne pouvons plus permettre aux traducteurs de continuer à trahir et manipuler une population de réfugiés déjà vulnérable. Les autorités allemandes doivent réformer le système pour que des traducteurs dignes de ce nom puissent travailler dans les tribunaux, auprès de la police et des organismes gouvernementaux, afin que les réfugiés reçoivent le traitement équitable qui leur est dû.

[Source](#)